

C9663

**MAIRIE
de
DURTOL**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
GRH n°2024-017**

**Arrêté portant tableau
annuel d'avancement
de grade - Année 2024
Cadre d'emplois des
adjoints administratifs
territoriaux**

Le Maire de la commune de Durtol (Puy-de-Dôme),
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
Vu la délibération du 24/09/2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;
Vu l'arrêté GRH n°2022-025 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2022 ;
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

ARRETE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut fait l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. GOUTTEBELLE Arnault	Adjoint Administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Anc.

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à Durtol, le 13 février 2024
Le Maire,



François CARMIER